

LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS SUR LE PAYS DE CHÂTEAUBRIANT



*Enquête réalisée en Septembre 2008 par Claire GASNIER
Stagiaire au Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant*

Cette étude a été cofinancée par les fonds européens LEADER+



SOMMAIRE

<i>1^{ère} partie : Les principales caractéristiques démographiques du Pays de Châteaubriant.....</i>	<i>4</i>
<i>2^{ème} partie : L'offre d'accueil des enfants de moins de 12 ans sur le Pays de Châteaubriant.....</i>	<i>8</i>
A) L'accueil collectif.....	8
1- Le multi-accueil.....	10
2- La halte-garderie.....	11
3- L'accueil périscolaire.....	12
4- L'accueil de loisirs.....	12
B) L'accueil individuel.....	14
1- Les assistantes maternelles.....	14
2- La garde d'enfants à domicile.....	16
<i>3^{ème} partie : Etude des besoins en services de garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant....</i>	<i>17</i>
A) Les familles.....	18
1- Les familles enquêtées du Pays de Châteaubriant.....	18
1-1. Typologie des familles enquêtées.....	19
1-2. L'activité professionnelle des familles.....	20
1-3. La garde des enfants.....	22
2- Les nouveaux arrivants : une problématique spécifique ?.....	26
3- Les familles monoparentales.....	27
4- La garde d'enfants : un frein au retour à l'emploi des femmes ?.....	28
B) Les entreprises.....	29
1- Les entreprises :.....	29
2- Les besoins en garde d'enfants des salariés.....	30
3- Les perspectives.....	31
<i>4^{ème} partie : Les propositions d'actions.....</i>	<i>32</i>
<i>5^{ème} partie : Les solutions expérimentées sur d'autres territoires.....</i>	<i>34</i>

INTRODUCTION

Les services liés à la garde d'enfants sont de plus en plus sollicités en milieu rural. Sur le Pays de Châteaubriant, l'arrivée importante de jeunes ménages sur l'axe Nantes-Rennes a entraîné des difficultés croissantes en matière de garde d'enfants.

D'autre part, les populations concilient parfois difficilement vie professionnelle et vie familiale. En effet, l'offre de services de garde d'enfants ne correspond que partiellement aux contraintes des actifs, car les besoins sont parfois ponctuels (enfants malade, réunions, travail en intérim...), et l'accès à l'offre de garde d'enfants est limitée en places et dans le temps (horaires classiques). Ces difficultés semblent d'autant plus importantes pour les mères en recherche d'emploi pour lesquelles la garde d'enfants est souvent un frein.

Partant de ces constats (qui seront vérifiés dans ce rapport), le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant a souhaité mener une étude afin d'établir un état des lieux des besoins en services de garde et des services existants sur le territoire du Pays. L'analyse des besoins s'est plus particulièrement appuyée sur des entretiens auprès des acteurs de la petite enfance et des questionnaires adressés à différents publics.

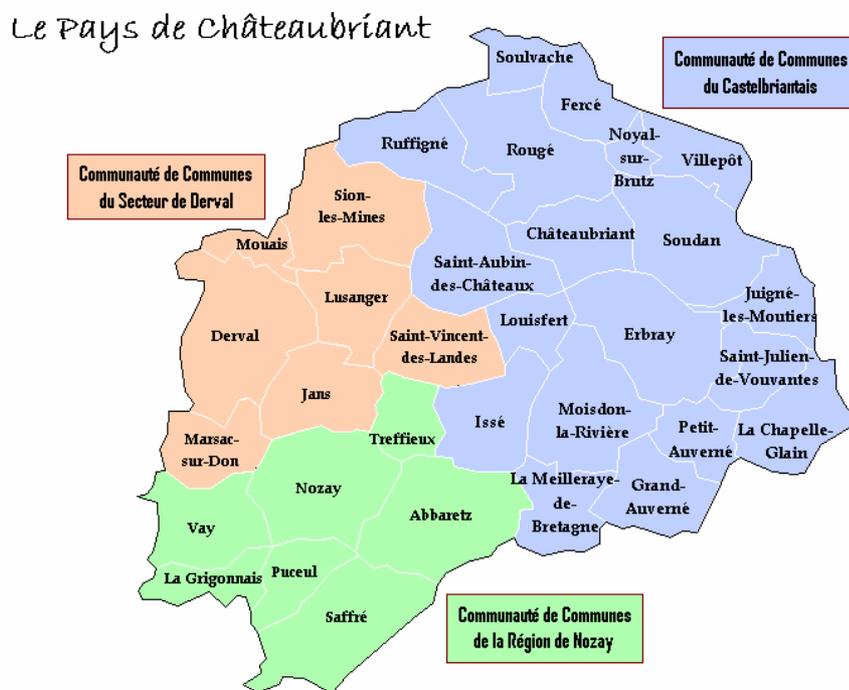
Le champ de l'étude couvre les familles habitant sur le Pays de Châteaubriant et ayant au moins un enfant entre 0 et 12 ans, partant du postulat que la problématique de la garde d'enfants concerne l'ensemble de cette tranche d'âge.

Les résultats de cette étude serviront en particulier à alimenter les réflexions de la commission « Services et cadre de vie » du Conseil de Développement afin que ce groupe soit force de propositions en matière d'organisation de la garde d'enfants à l'échelle du Pays, propositions qui répondent aux différentes demandes des parents, des professionnels de la petite enfance, des élus, etc.

C'est l'Observatoire Economique et Social du Conseil de Développement qui a été chargé de réaliser cette étude. Une stagiaire a été recrutée à cet effet entre mars et juillet 2008. L'ensemble de la démarche a été suivi par la Commission « Services et cadre de vie » et plus particulièrement par sa présidente, Mme COCHET, tandis qu'un groupe technique (composé des Communautés de Communes du secteur de Derval et de la région de Nozay, de la CAF, de la MSA, du Conseil Général, de l'ANPE, de la Maison de l'Emploi du Pays de Châteaubriant et de l'ADIC) s'est réuni à 4 reprises pour apporter son appui méthodologique.

1^{ère} PARTIE : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT

Le Pays de Châteaubriant rassemble 33 communes réparties sur 3 communautés de communes : le Castelbriantais, le secteur de Derval et la Région de Nozay. Le territoire est à dominante rurale, même si les communes du Sud situées dans la deuxième couronne de l'agglomération nantaise se « périurbanisent » ces dernières années.



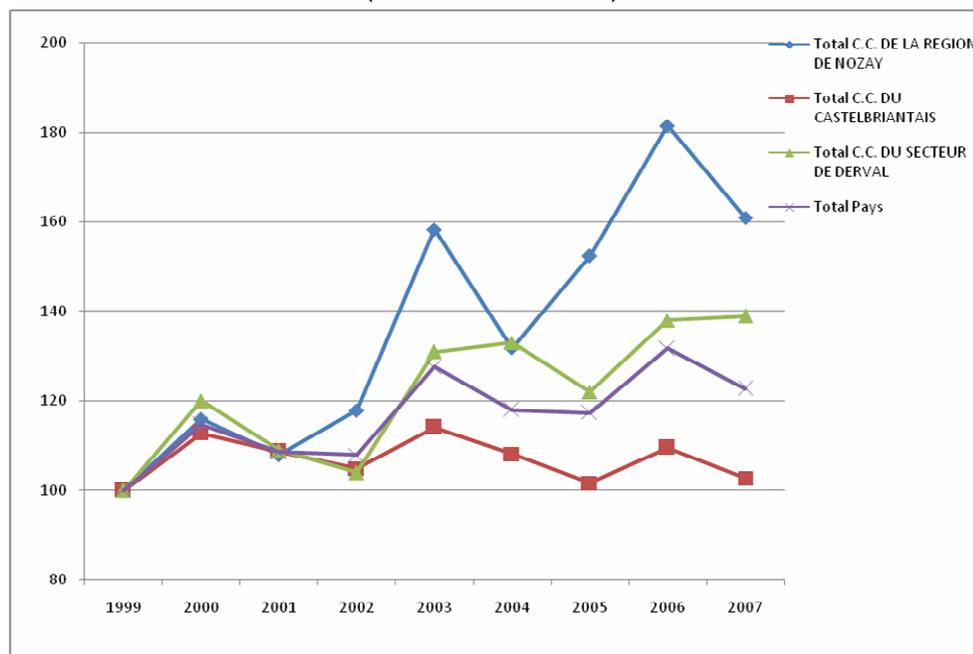
Source : Observatoire - Conseil de développement Pays de Châteaubriant

Le Pays de Châteaubriant comptait 50 407 habitants en 1999. Aujourd'hui, on estime à environ 54 800 le nombre d'habitants sur le Pays, soit une croissance de 9 % depuis 1999. Cette évolution est à nuancer selon les communautés de communes. Les communes situées à l'Ouest du territoire connaissent une croissance démographique importante. A l'inverse, les communes situées au nord du Pays de Châteaubriant (plus rurales) enregistrent des taux de croissance moindres.

Les nouveaux arrivants ont pour beaucoup déjà habité dans un périmètre de 10 kilomètres autour des deux communes de Vay et de Saffré. Ils connaissent donc ce territoire, y ont vécu pour certains pendant toute leur enfance.

Cette analyse se confirme statistiquement puisque les croissances de population se ressentent aussi au niveau des naissances :

Evolution des naissances sur le Pays de Châteaubriant entre 1999 et 2007 (base 100 en 1999)

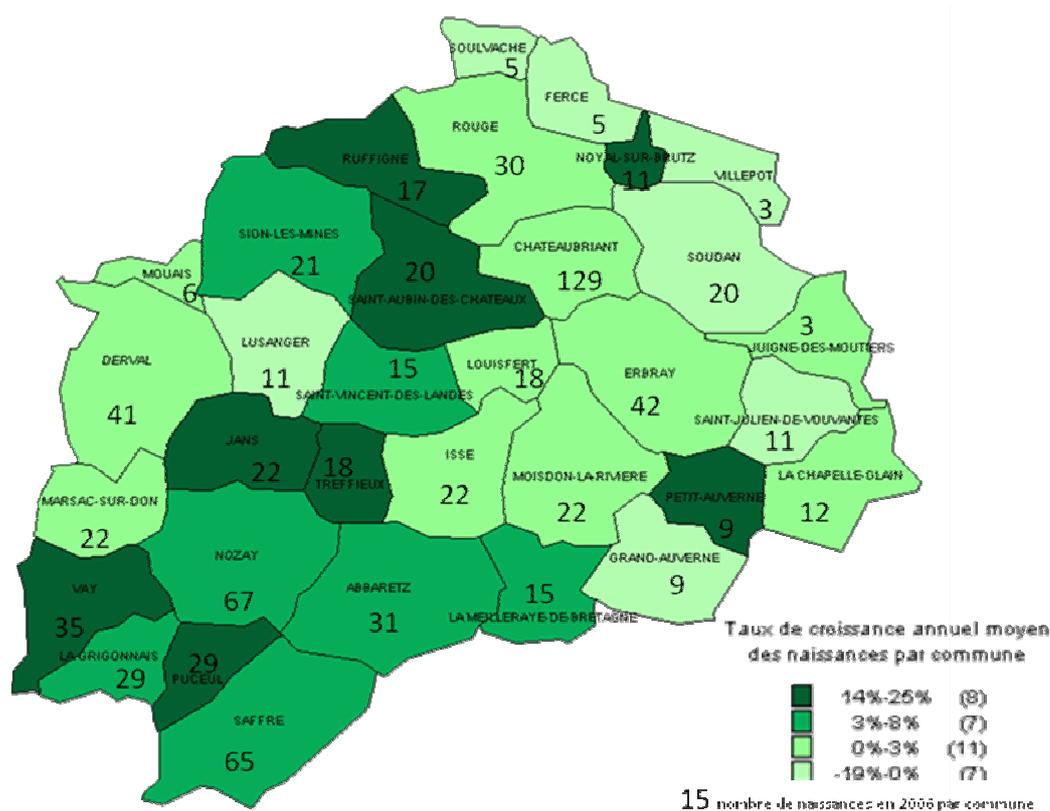


Source: INSEE

La communauté de communes de la Région de Nozay a une augmentation très importante des naissances depuis 2002. Dans une moindre mesure, le secteur de Derval connaît une augmentation des naissances. Concernant le Castelbriantais, la situation reste stable.

La carte ci-dessous indique le taux de croissance annuel moyen des naissances par commune :

Le taux de croissance annuel moyen des naissances par commune de 1999-2006



Source: INSEE

Le nombre de naissances sur le Pays augmente de 4 % par an en moyenne depuis 1999. Certaines communes situées à l'est du territoire enregistrent un taux de croissance des naissances négatif.

En 2007, 5011 familles sont recensées sur le Pays de Châteaubriant dont 488 sont des familles monoparentales. Le nombre d'enfants de 0 à 12 ans enregistré est de 9 435 dont 2 413 enfants de moins de 3 ans. 117 familles du territoire ont un enfant handicapé (0-20 ans). -Données CAF - 2007

⇒ Le pays de Châteaubriant connaît des évolutions de population importantes (qui se ressentent en particulier sur le nombre de naissance) d'ampleurs différentes selon les 3 communautés de communes.

Les besoins en services de garde d'enfants semblent donc croissants sur ce territoire.



2^{ème} PARTIE : L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS SUR LE PAYS DE CHATEAUBRIANT

Pour comprendre les besoins des familles en services de garde d'enfants du Pays de Châteaubriant, il semble nécessaire d'identifier en amont l'offre d'accueil existante pour les enfants de 0 à 12 ans.

Deux types d'accueils peuvent être distingués : l'accueil collectif et l'accueil individuel.

A) L'ACCUEIL COLLECTIF

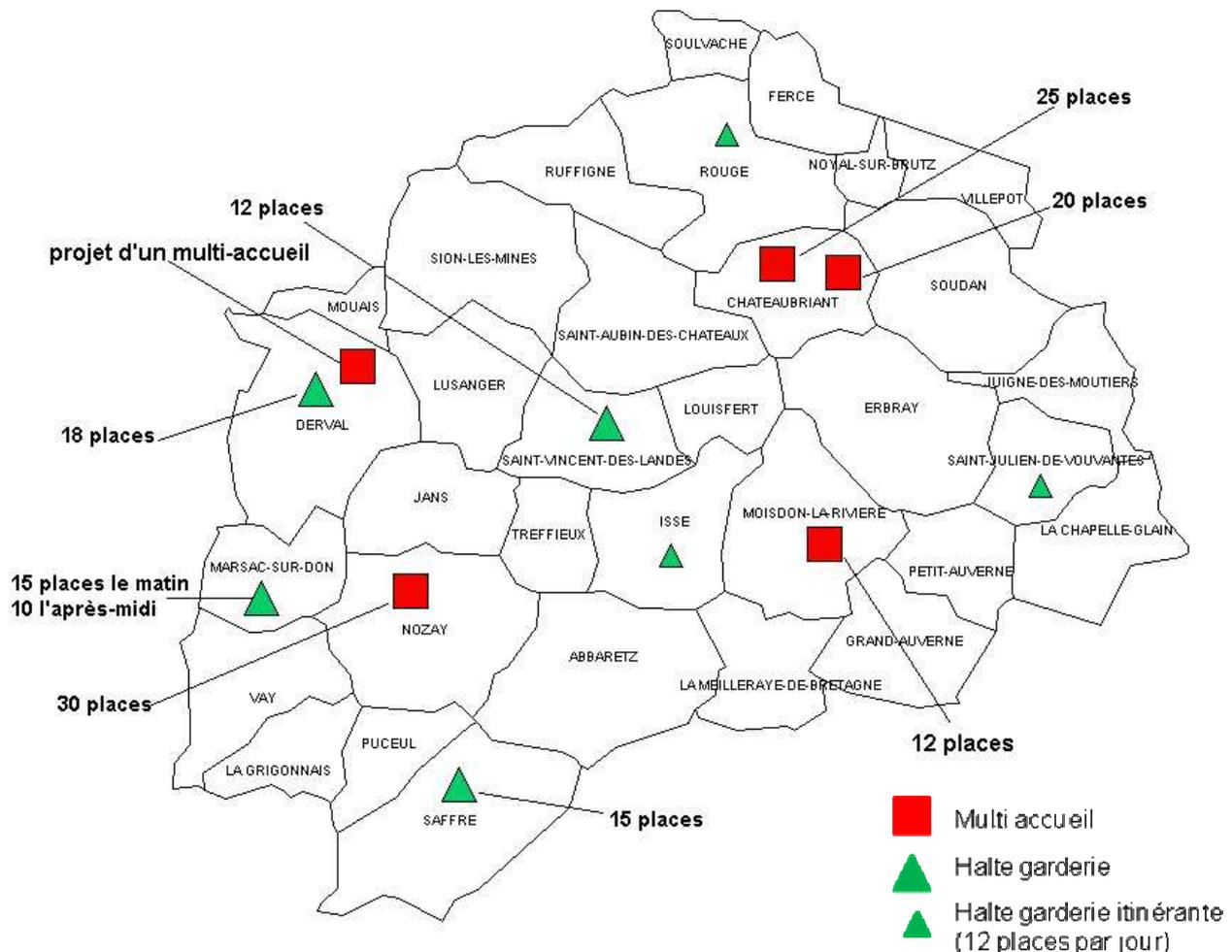
La notion d'accueil collectif regroupe différentes structures selon l'âge des enfants (0-3 ans, 3-6 ans, 6-12 ans) et selon la fréquence d'utilisation du service.

On distingue ainsi 3 types d'utilisation des services de garde :

- **l'accueil régulier** : l'accueil régulier correspond à une fréquentation habituelle d'un enfant à un service de garde. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi pour un forfait d'heures. La régularité peut être par exemple de 2 heures par semaine ou de 30h par semaine
- **l'accueil occasionnel** : l'accueil est occasionnel quand il est de courte durée et n'a pas de caractère régulier. Il fait l'objet ou non d'une réservation. L'enfant a besoin d'un accueil sur une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance.
- **l'accueil d'urgence** : la survenue d'un événement exceptionnel rompt à un moment donné l'équilibre familial : maladie ou décès, séparation mais aussi reprise d'une activité ou d'un stage dans contexte d'insertion et de précarité ou rupture du mode de garde. Ces situations peuvent nécessiter une réponse rapide, limitée dans le temps, pour soutenir la famille « en situation de crise » passagère.

Plusieurs types d'accueils collectifs sont présents sur le Pays de Châteaubriant (cf. carte ci-contre).

Les services de garde collectifs du Pays de Châteaubriant²



Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

38 accueils périscolaires (répartis sur 31 communes) ne sont pas représentés sur la carte pour plus de lisibilité.

Le Pays de Châteaubriant semble ainsi correctement maillé en termes d'accueil collectif. L'analyse ci-dessous du fonctionnement des différents accueils va permettre de nuancer ce bilan.

² Carte mise à jour en septembre 2008 pour tenir compte de la nouvelle organisation des services mise en place à la rentrée 2008

1- Le multi-accueil

Définition : Le multi-accueil associe différentes prestations au sein d'une même structure. Il combine l'accueil régulier (la crèche) et l'accueil occasionnel (la halte-garderie). 10% des places sont réservées à l'accueil d'urgence. L'objectif des multi-accueils est d'apporter aux parents la plus grande souplesse possible de solutions tout en garantissant une qualité d'accueil à l'enfant.

Actuellement, il y a quatre multi-accueils sur le Pays de Châteaubriant, un sur Nozay et l'autre sur Châteaubriant. Ils reçoivent les enfants jusqu'à 4 ans.

Le tableau ci-dessous explique le fonctionnement des 2 structures :

	Commune	Type de garde	Jours d'ouverture	Amplitude horaire	Capacité
Multi accueil de la Maison de l'enfant CCC ³ (0-4 ans)	Châteaubriant	Garde régulière: Garde occasionnelle: Garde d'urgence:	Lundi au Vendredi	7H15-19H15	20 places 5 places 10%
Multi accueil du P'tit Castel CCC (0-4 ans)	Châteaubriant	Garde régulière: Garde occasionnelle: Garde d'urgence	Lundi au Vendredi	7H145-18H30	8 places 12 places
Multi accueil de Moisdon la Rivière CCC (0-4 ans)	Moisdon La Rivière	Garde régulière: Garde occasionnelle: Garde d'urgence	Lundi au Vendredi	7H30-18H30	6 places 6 places
Multi accueil de la CCRN (0-4 ans)	Nozay	Garde régulière: Garde occasionnelle: Garde d'urgence:	Lundi au Vendredi Lundi au Vendredi	7H30- 18H30 8H30-18H	15 places 15 places 10%

Les projets :

Un multi-accueil est en cours de réflexion sur la communauté de communes du secteur Derval qui n'en possède aucun actuellement (projet d'une ouverture à horizon 1 à 2 ans)

⇒ Les collectivités accroissent leur offre en multi-accueil pour pouvoir offrir des solutions de garde collective au plus près des habitants. Néanmoins, les amplitudes horaires restent hétérogènes à l'échelle du pays.

³ CCC = Communauté de Communes du Castelbriantais ; CCRN : Communauté de Communes de la Région de Nozay ; CCSD : Communauté de Communes du Secteur de Derval

2- La halte-garderie

Définition : La halte-garderie est un établissement d'accueil occasionnel d'enfants de moins de 6 ans. C'est une possibilité intéressante pour les mères au foyer ou travaillant à temps partiel et qui souhaitent se libérer quelques heures par jour. Selon les structures, il peut exister un nombre d'heures d'accueil maximal par semaine (ex : 10 h max par semaine pour les haltes-garderies du Castelbriantais)

La halte-garderie est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'établissement peut être géré par une association (c'est le cas pour les 3 haltes-garderies de la Communauté de Communes du Secteur de Derval) ou par une collectivité territoriale.

4 haltes-garderies sont présentes sur le Pays de Châteaubriant avec des fonctionnements divers :

	Commune	Jours d'ouverture	Amplitude horaire	Capacité
Halte-garderie (0-6 ans) CCSD	Marsac sur Don	Mardi, jeudi et vendredi	9H-17H	15 places le matin 12 pour le repas 10 places pour l'après-midi
Halte-garderie (0-6 ans) CCSD	Saint Vincent des Landes	Mardi, jeudi Mercredi, vendredi	9H-18H 9H-17H	12 places le matin 8 pour le repas 12 places pour l'après-midi
Halte-garderie (0-4 ans) CCSD	Derval	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8H45-17H	18 places le matin 12 pour le repas 18 places pour l'après-midi
Halte-garderie (0-4 ans) CCRN	Saffré	Lun, mar, jeu, vend	8H45-17H15	15 places

Ce mode d'accueil occasionnel rencontre des pics de fréquentation (voire une saturation) à certaines périodes de l'année (mars à juin), au moment où les parents souhaitent faciliter la socialisation de leur enfant avant leur 1^{ère} rentrée en école maternelle.

➤ Un service complémentaire sur le Castelbriantais : la halte-garderie itinérante

Ce service d'accueil itinérant, appelé « bébébus », est dédié aux enfants de 0 à 4 ans habitant la Communauté de Communes du Castelbriantais. Sa capacité est de 12 places d'accueil temporaire avec des réservations fixées au minimum 8 jours à l'avance.

Intervenant auparavant sur 6 communes, le bébébus, dans le cadre de la réorganisation globale des services de garde sur la Communauté de Communes du Castelbriantais, dessert depuis septembre 2008 les communes de St Julien de Vouvantes, de Rougé et d'Issé. Elles bénéficient du bus équipé et d'une salle mise à disposition par la mairie. Le bébébus assurera une permanence entre 8h45 et 17h15 le mardi sur Issé, le mercredi sur St Julien de Vouvantes et le jeudi sur Rougé.

⇒ Les haltes-garderies fonctionnent elles-aussi de manière différente selon les territoires. Certaines n'accueillent que les enfants entre 0 et 4 ans tandis que d'autres acceptent les enfants jusqu'à 6 ans. Par ailleurs, la plupart ne proposent pas de service de garde le mercredi contrairement aux multi-accueils.

3- L'accueil périscolaire

Définition : L'accueil périscolaire accueille les enfants scolarisés en école maternelle et primaire, le matin, avant la classe, et, le soir, après la classe. C'est un service proposé aux familles en lien avec l'école, et qui a pour but la garderie des enfants, ou l'aide aux devoirs. Il y a 38 accueils périscolaires sur le territoire répartis sur 31 communes. Le Petit-Auverné et la commune de Mouais n'ont pas d'accueils périscolaires. Ce service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur une amplitude horaire allant de 7h30 à 9h pour le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Chaque commune de la région de Nozay dispose d'un accueil périscolaire représentant 231 places sur les 7 communes. Le secteur de Derval compte 6 accueils périscolaires représentant 98 places. Le Castelbriantais possède lui 25 accueils périscolaires répartis sur 18 communes.

4- L'accueil de loisirs

Définition : Le terme d'« accueil collectif de mineurs à caractère éducatif sans hébergement » a remplacé, en juillet 2006, le centre de loisirs (anciennement *centre aéré*). Il s'agit d'offrir aux enfants scolarisés des loisirs de proximité.

L'accueil de loisirs est soumis à la législation en vigueur quant à l'accueil et à l'encadrement des mineurs. Il est sous tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Protection maternelle et infantile (PMI) pour les enfants de moins de six ans.

L'action des accueils de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille. Chaque directeur rédige avec son équipe un projet pédagogique dans lequel il va décliner ses objectifs.

Remarque : L'accueil de loisirs n'est donc pas un service de garde d'enfants. Néanmoins, étant utilisé comme tel par de nombreux parents, il semblait intéressant de recenser cette offre complémentaire

16 accueils de loisirs sont recensés sur le Pays de Châteaubriant :

- **Communauté de Communes de la Région de Nozay** : 4 accueils de loisirs dont 2 intercommunaux sur Nozay et Saffré

Commune	Gestionnaire	Ouverture
Nozay	LaMano	Tous les mercredis et les vacances scolaires, hormis 2 semaines en août, de 9h30 à 17h. Un accueil complémentaire existe de 8h à 9h30 et de 17h30 à 18h30
Saffré	Les copains d'abord	tous les mercredis et les vacances scolaires, hormis 2 semaines en août
Abbaretz	Association Familles Rurales	mois de juillet
La Grigonnais	Association les Saltimbanques	mois de juillet

- **Communauté de Communes du Secteur de Derval : 5 accueils de loisirs**

Commune	Gestionnaire	Ouverture
Derval	Animation et culture	Ouvert de 3 à 4 semaines au mois de juillet
Marsac sur Don	Le Marsupilami	Ouvert de 3 à 4 semaines au mois de juillet
St Vincent des Landes	Association culturelle Vincentaise	Ouvert de 3 à 4 semaines au mois de juillet
Sion les Mines	Anim'à sion	Ouvert de 3 à 4 semaines au mois de juillet
Lusanger	Lus'en joie	Ouvert de 3 à 4 semaines au mois de juillet

- **Communauté de Communes du Castelbriantais : 7 accueils de loisirs dont un centre intercommunal sur Châteaubriant**

Commune	Gestionnaire
Châteaubriant	Centre de Loisirs de la Borderie
Rougé	Association loisirs jeunesse de Rougé
Issé	Animation Rurale Isséenne
St Aubin des Châteaux	Animation Rurale Culture et Loisirs
Erbray	Animation Rurale d'Erbray
La Meilleraye de Bretagne	Association Familles Rurales
Moisdon la Rivière	Association Familles Rurales

 **Les projets :**

Sur la Communauté de Communes du Secteur de Derval, un accueil de loisirs intercommunal ouvrira en septembre 2008. Il fonctionnera le mercredi et les petites vacances scolaires. La capacité d'accueil sera de 24 places pour chaque pôle: Jans, Lusanger dans un premier temps et à terme Sion les Mines.

1- Les assistantes maternelles

Définition : Les assistantes maternelles sont des personnes agréées pour accueillir régulièrement des enfants à leur domicile. Le nombre d'enfants gardés est limité à trois sauf dérogation. Elles doivent être titulaires d'un agrément délivré par les services de protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil Général, avec depuis peu une période de formation obligatoire. Cet agrément est un gage de sécurité. Il garantit une bonne qualité d'accueil.

Les assistantes maternelles sont employées directement par les parents avec lesquels elles définissent les modalités de l'accueil. La rémunération de l'assistante maternelle est assurée par les familles. La CAF prend en charge 100% des cotisations sociales dues à l'assistante maternelle. Les parents perçoivent une allocation pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée dont le montant varie en fonction de l'âge de l'enfant gardé et des ressources de la famille. Il existe deux aides différentes pour les enfants âgés de moins de 6 ans selon leur année de naissance :

- Avant le 1^{er} janvier 2004, Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (Afeama)
- Après le 31 décembre 2003, Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Les assistantes maternelles peuvent participer à un réseau par l'intermédiaire du **Relais Assistantes Maternelles** (RAM). Créé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en 1989, le relais est un lieu de rencontres et d'échanges entre les assistantes maternelles, les enfants et les parents. Chaque Communauté de Communes du Pays de Châteaubriant dispose d'un RAM. Ils sont situés sur Châteaubriant, Derval et Nozay. Le RAM a pour vocation d'être un lieu ressources, d'informations permettant de valoriser la profession de l'Assistante Maternelle. Le relais propose aussi un soutien et un accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil. Des activités d'éveil et de socialisation sont proposées pour les enfants sous la responsabilité de l'Assistante Maternelle.

C'est aussi un lieu d'appui aux parents à la gestion du contrat de travail de leur assistante maternelle. Malgré les évolutions statutaires de ce métier ces dernières années, les parents sont parfois peu respectueux du contrat de travail en matière d'horaires en particulier.

En 2007, 745 assistantes maternelles sont recensées sur le Pays de Châteaubriant soit 2 127 places en accueil individuel pour 4 913 enfants de 0 à 6 ans.

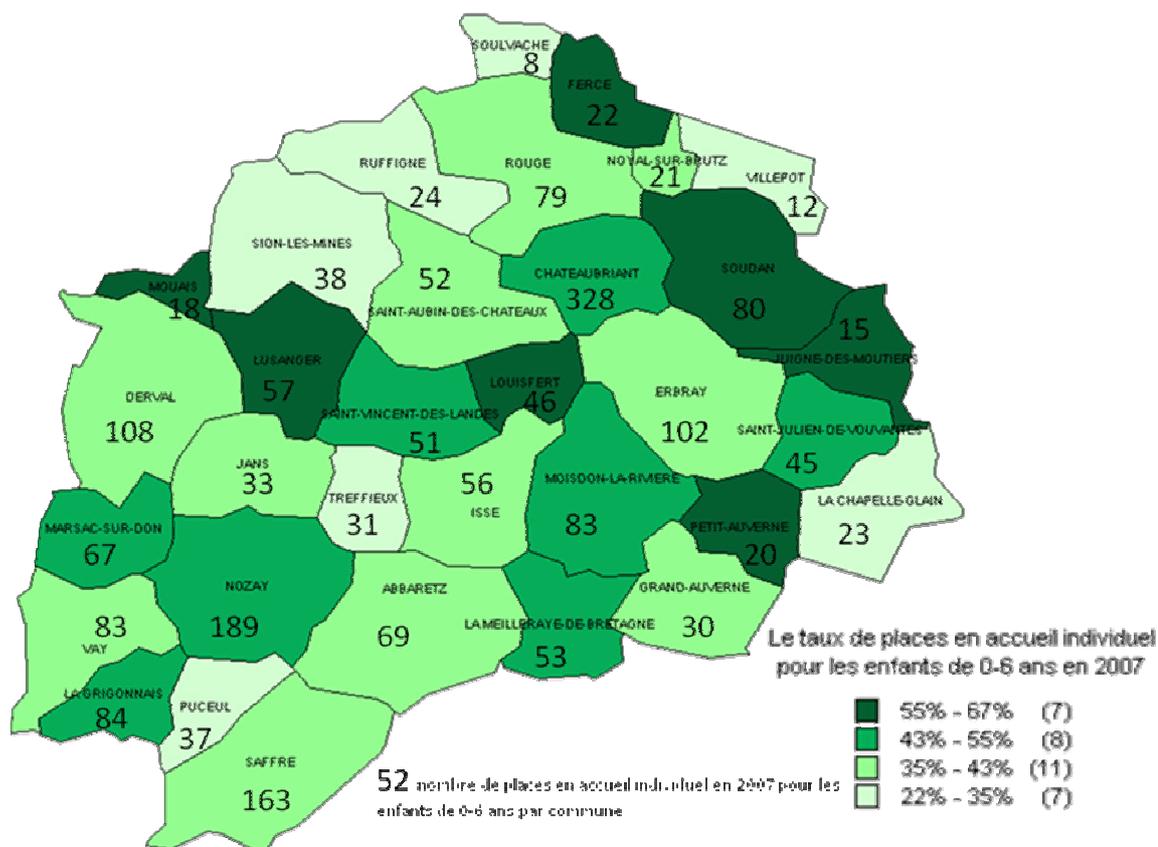
Communauté de Communes	Nombre d'assistantes maternelles en 2007	Nombre de places en 2007	Nombre d'enfants de 0-6 ans en 2007	Nombre de places par enfant de 0 à 6 ans
Castelbriantais	379	1099	2517	0,44
Région de Nozay	232	656	1537	0,43
Secteur de Derval	134	372	859	0,43

Source : PMI-2007

Le nombre de places d'assistantes maternelles par enfant est comparable selon les communautés de communes. A l'échelon communal, les disparités sont nettement plus importantes.

En effet, l'augmentation importante des naissances sur certaines communes engendre ponctuellement un manque d'assistantes maternelles sur certaines communes :

Taux de places en accueil individuel pour les enfants de 0-6 ans en 2007



Source : PMI - 2007

Peu d'assistantes maternelles agréées sont inscrites à l'ANPE, et lorsqu'elles sont inscrites c'est principalement dans l'attente d'un 2^{ème} ou 3^{ème} enfant à garder pour aboutir à un temps complet.

2- La garde d'enfants à domicile

Définition : La garde d'enfants à domicile est un service complémentaire aux modes d'accueil classiques. **5 associations d'emplois familiaux interviennent sur le Pays de Châteaubriant**: ADAR, ADMR, ADT, Association Fleur de services (familles rurales), DOMALIANCE.

Les familles ont deux possibilités pour le service de garde à domicile :

- l'intervenant est salarié de l'association (service prestataire)
- l'intervenant est salarié de la famille (service mandataire)

Si la garde concerne des enfants de plus de trois ans, cette activité relève de l'agrément simple. Si les enfants gardés ont moins de trois ans, il faut obligatoirement un agrément qualité.

Des aides de la CAF peuvent être perçues par les familles à partir de 16h de garde par mois. Pour les enfants de moins de 6 ans, il existe deux aides différentes selon l'année de naissance de l'enfant :

- Avant le 1^{er} janvier 2004, Allocation de garde d'enfant à domicile (Aged).
- Après le 1^{er} janvier 2004, Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La garde d'enfants à domicile ouvre droit à une déduction fiscale de 50%.

Ces associations travaillent selon la demande tous les jours sur une amplitude horaire de 6h-21h. La garde d'enfants à domicile peut aussi s'exercer sur des horaires atypiques (périscolaire, soirée, nuit). A noter que certaines associations ne travaillent pas la nuit.

Les tarifs varient entre 18€ et 20€ de l'heure.

Ce mode de garde vient donc compléter l'offre collective (crèche, halte-garderie) ou celle proposée par les assistantes maternelles car au-delà de 50-60 heures par mois, ce service est très coûteux pour les familles.

Le Pays de Châteaubriant est relativement bien pourvu en services d'accueil collectif d'enfants de moins de 12 ans :

- 62 services de garde collectifs sont recensés en incluant les accueils de loisirs, avec néanmoins des jours et des périodes de l'année non couverts par ces services selon les communautés de communes. Les horaires d'accueil restent par ailleurs très hétérogènes.
- 745 assistantes maternelles sont présentes sur le Pays de Châteaubriant mais leur répartition reste inégale.



3^{ème} PARTIE : ETUDE DES BESOINS EN SERVICES DE GARDE D'ENFANTS SUR LE PAYS DE CHATEAUBRIANT

L'analyse des besoins en garde d'enfants des familles du Pays de Châteaubriant est la partie centrale de l'étude. Pour identifier les besoins actuels et futurs de garde d'enfants, deux questionnaires ont été réalisés : un questionnaire à destination des familles du Pays ayant au moins un enfant de moins de 12 ans, et l'autre pour les entreprises du territoire.

- Le **questionnaire « entreprises »**⁴ a été diffusé à une centaine d'entreprises, et particulièrement aux entreprises les plus importantes en termes de salariés. 20 retours ont été traités.
- Différents publics ont été ciblés pour la diffusion du **questionnaire « familles »**⁵:
 - **les demandeurs d'emplois** avec comme intermédiaire l'ANPE, la MDE (point relais MDE Nozay, Derval)
 - **les familles** ont été touchées par les écoles, le service PMI, l'accueil des Centres Médico-Sociaux, le relais CAF, les associations en lien avec les familles (le RAP, l'accueil de loisirs LaMano, l'association les lutins bleus...)
 - **les salariés** par l'intermédiaire des entreprises

Au total, ce sont 2 100 questionnaires familles qui ont été diffusés sur le Pays de Châteaubriant entre avril et mai 2008.

Sur les 706 questionnaires retournés, **683 ont été traités (taux de retour de 32 %)**.

A noter, les questionnaires non-traités concernent des familles ne vivant pas sur le Pays de Châteaubriant.

En parallèle, 13 entretiens ont été menés auprès des acteurs de la petite enfance et de l'enfance pour connaître le fonctionnement des structures d'accueil et les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer.

⁴ Cf annexe 1

⁵ Cf annexe 2

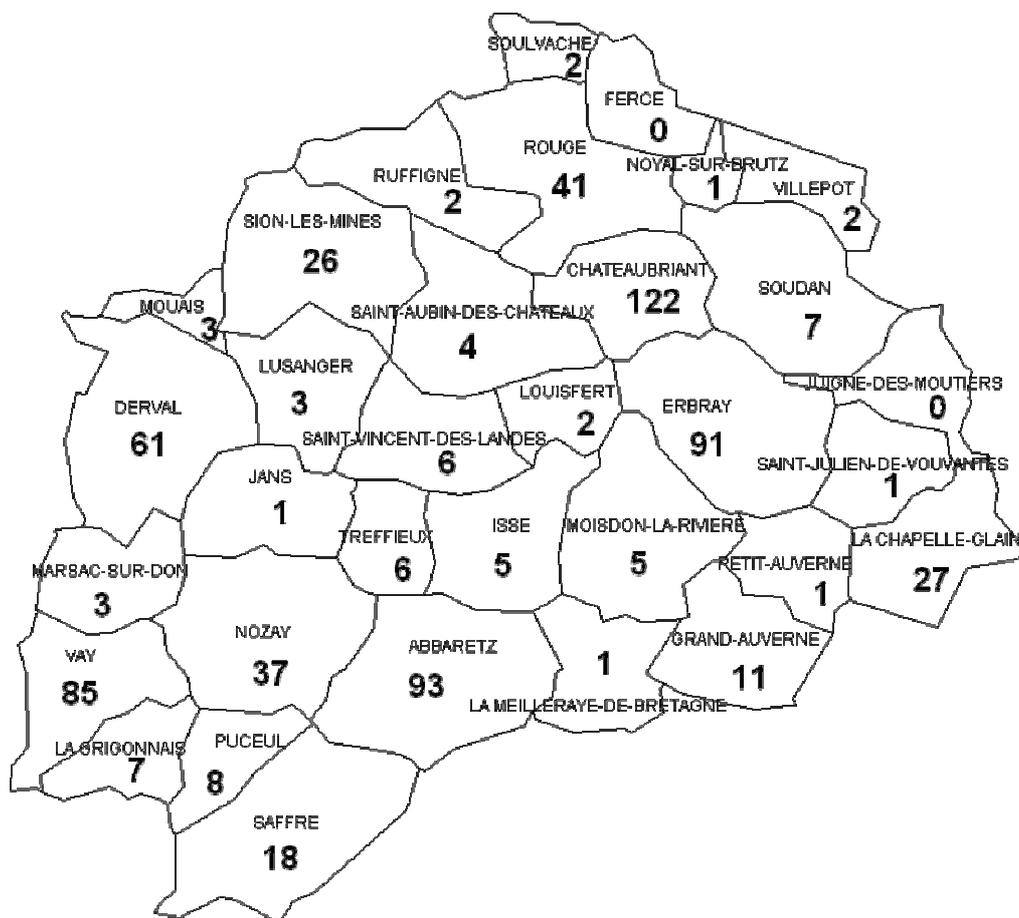
A) LES FAMILLES

Au-delà d'une analyse globale sur les besoins des familles du Pays de Châteaubriant, l'étude aborde aussi les besoins de différents publics : les nouveaux arrivants, les familles monoparentales et les demandeurs d'emploi, l'objectif étant de vérifier si ces publics rencontrent des difficultés particulières en matière de garde d'enfants.

1- Les familles enquêtées du Pays de Châteaubriant

Sur les 2 100 questionnaires diffusés, 683 ont été traités, soit un taux de retour de 32%.

Nombre de questionnaires traités par commune sur le Pays de Châteaubriant



Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Certaines communes ont un taux de retours élevé. Il s'agit principalement des communes pour lesquelles les écoles ont été enquêtées. En effet, vu le nombre de communes du territoire et étant donné le temps imparti pour réaliser cette étude, toutes les écoles du pays n'ont pas diffusé le questionnaire « familles ».

Ainsi, 8 communes ont été ciblées (soit 16 écoles) : Vay, Abbaretz, Derval, Sion les Mines, Châteaubriant, Erbray, La Chapelle-Glain et Rougé. Elles ont été choisies suite aux entretiens réalisés auprès des professionnels du territoire.

Les habitants de la Communauté de Communes de la Région de Nozay (22% des familles du pays en 1999 - Source : INSEE) sont surreprésentés dans les familles enquêtées (37% des retours) alors que cette situation est inversée pour le Castelbriantais (62% des familles, 48% des retours). 15% des questionnaires concernent le secteur de Derval (16% des familles du pays).

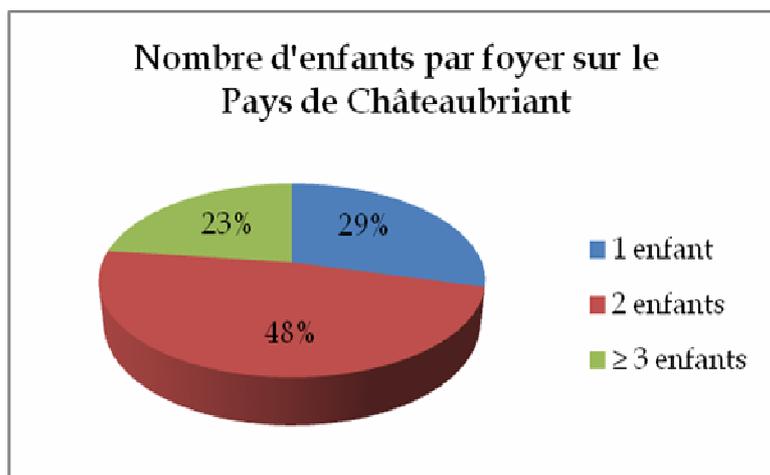
1-1. Typologie des familles enquêtées

Sur le Pays de Châteaubriant, 683 familles ont été enquêtées sur les 5011 du territoire (14% des familles du Pays). 90% sont en couple.

Le taux de familles monoparentales dans l'enquête (10 % des retours) est conforme à celui constaté sur l'ensemble des familles du pays (source : CAF 2007).

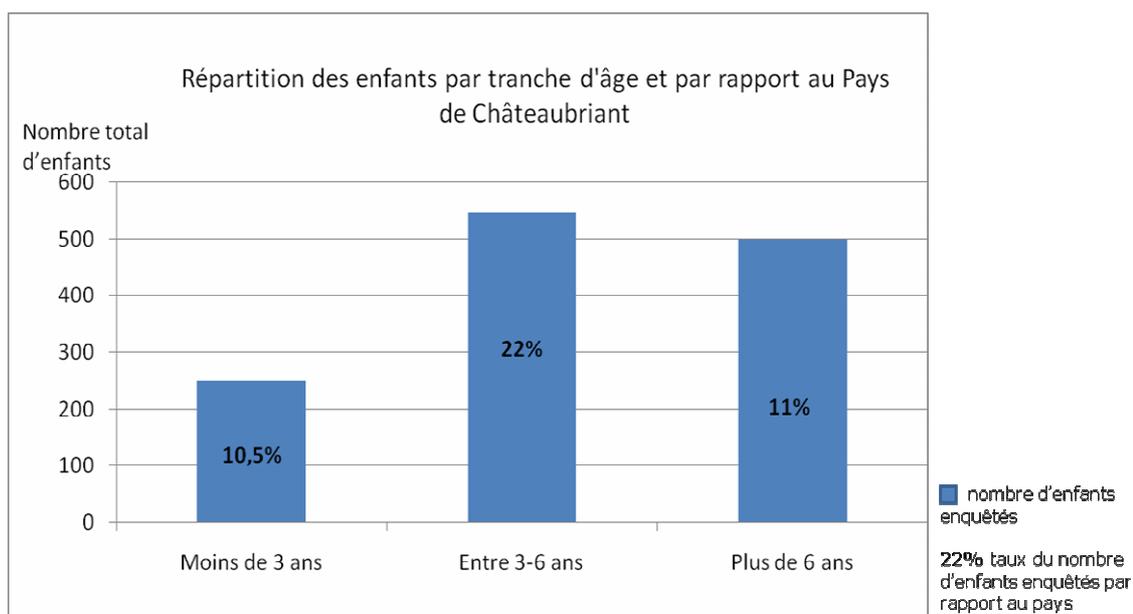
38 % des familles sont arrivées sur la commune entre 2004 et 2008

71 % des familles enquêtées comptent au moins 2 enfants (23 % ont au moins 3 enfants).



Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Ce sont ainsi 1 296 enfants de 0 à 12 ans (14 % des enfants du pays) qui constituent l'échantillon analysé dans cette étude :



Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

La part des moins de 3 ans enquêtés représente 10,5% des enfants de moins de 3 ans du Pays. 22 % des 3-6 ans sont concernés par cette analyse, tandis que les plus de 6 ans enquêtés représentent 11% des enfants du Pays.

1-2. L'activité professionnelle des familles

3 familles sur 4, soit 516 familles, ont les deux parents qui travaillent ou le parent seul qui travaille pour les familles monoparentales. A contrario, pour 22 familles (3,2 %) aucun des parents n'a d'emploi.

	Total enquêtés	en emploi	% en emploi	dont % CDI	dont % temps plein
Pères	626	610	97%	76%	98%
Mères	678	519	77%	73%	58%
TOTAL	1 304	1 129	87 %	74 %	80 %

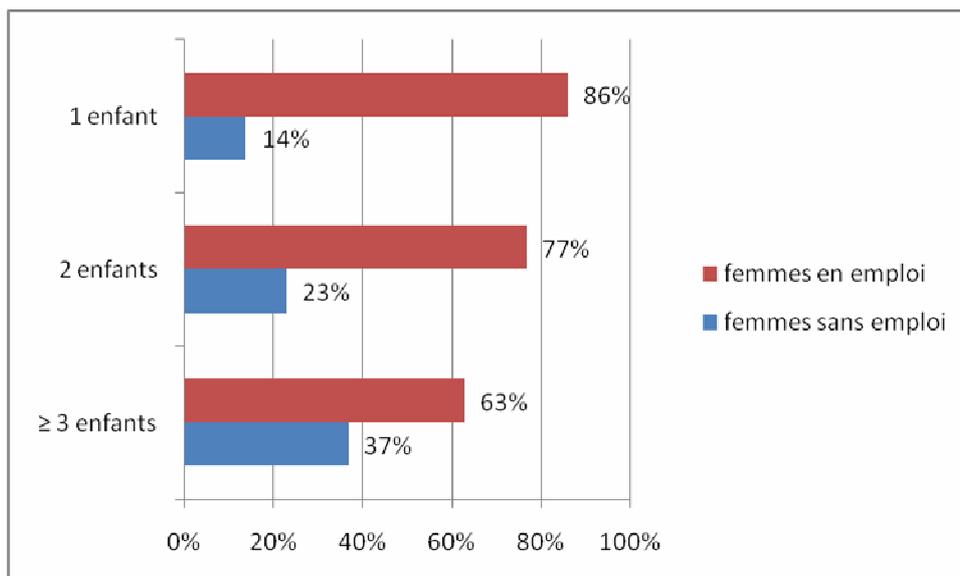
Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

97 % des pères travaillent contre 77 % pour les mères. La part des emplois en CDI est relativement équivalente. Par contre, plus de 4 mères sur 10 qui travaillent sont à temps partiel.

41 personnes sont en recherche d'emploi : 37 femmes (5,5 % de l'échantillon) et 4 hommes (0,6 %).

A l'échelle du Pays, on constate que plus la taille de la fratrie est grande et plus la part des femmes en emploi est faible.

Taux d'activité des femmes et nombre d'enfants

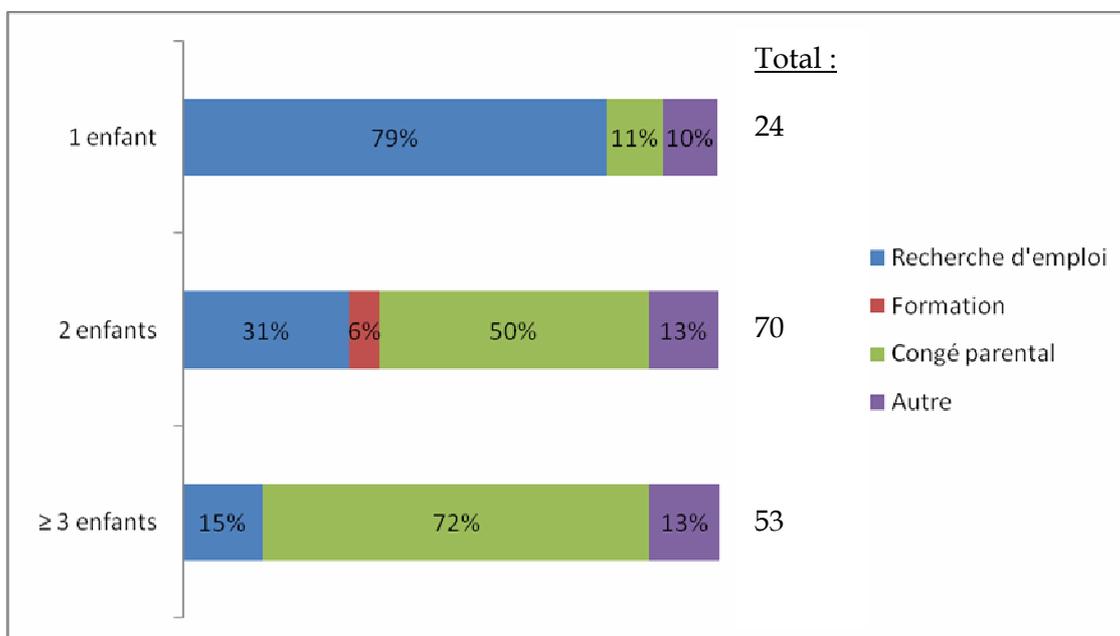


Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

23 % des mères sont sans emploi. Parmi elles, 51 % sont en congé parental.

La situation des femmes sans emploi est elle aussi dépendante de la taille de la famille.

Situation des femmes sans emplois selon le nombre d'enfants



Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

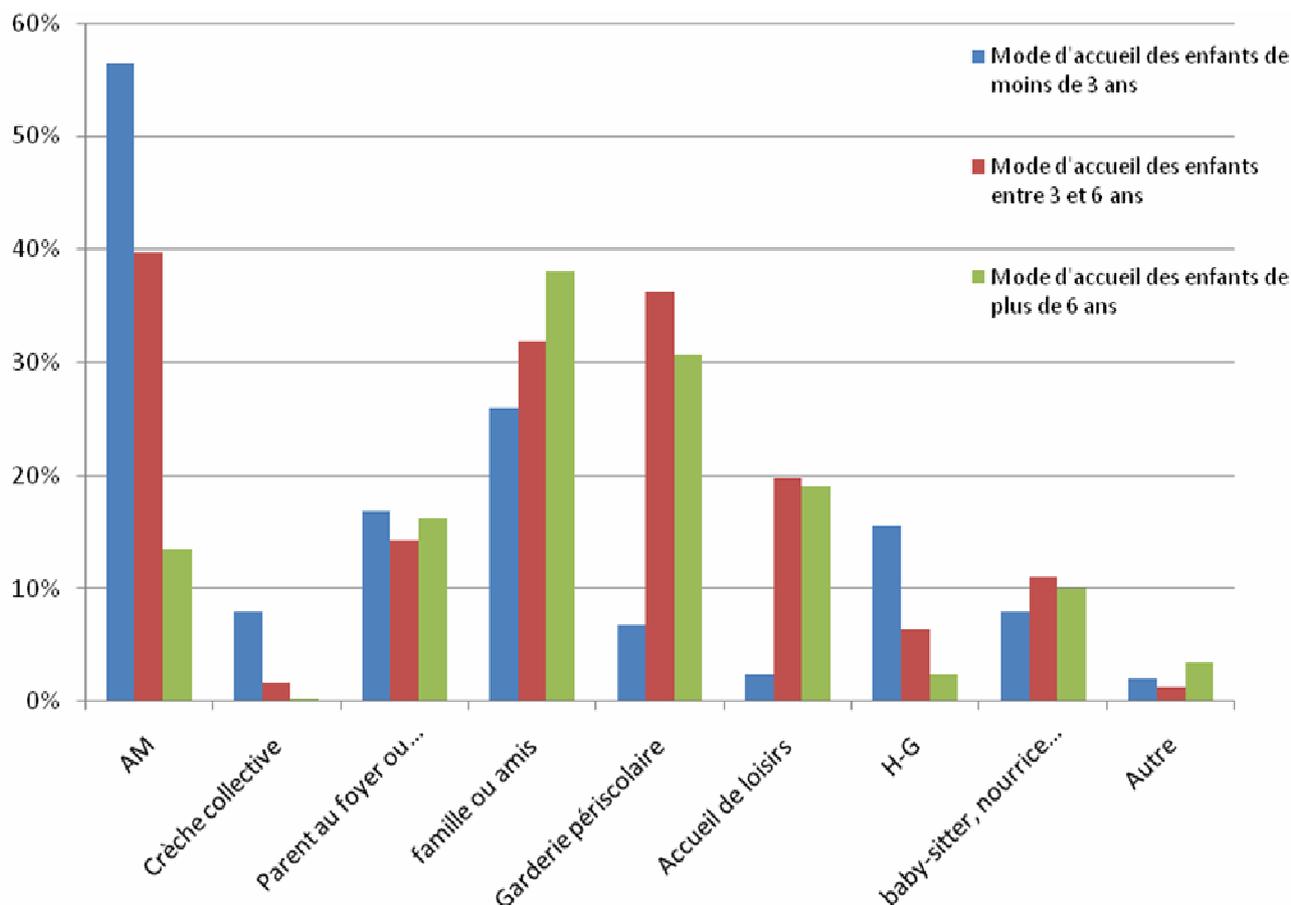
Les femmes sans emploi sont majoritairement en recherche de travail lorsqu'elles ont un enfant alors qu'avec plusieurs enfants, elles optent principalement pour le congé parental.

1-3. La garde des enfants

L'accueil régulier

- Les modes de garde utilisés

Modes de garde utilisés selon l'âge des enfants (plusieurs choix possibles)



Source : Enquête services de garde - Conseil de Développement-2008

L'assistante maternelle est le mode de garde privilégié pour les enfants de 0 à 6 ans (56 % des familles l'utilisent pour un enfant de moins de 3 ans et 40 % pour un enfant de 3 à 6 ans).

Quel que soit l'âge de l'enfant, plus d'un enfant sur cinq est gardé régulièrement par la famille ou les amis, auquel s'ajoute le parent au foyer (15 % des enfants sont gardés par leur(s) parent(s)).

Pour les enfants scolarisés, la garderie périscolaire est privilégiée à plus de 30%.

L'accueil de loisirs est utilisé comme mode de garde régulier : près de 20 % des familles l'utilisent pour les 3-12 ans. D'après les acteurs concernés, cet accueil est néanmoins peu adapté aux préadolescents (10-12 ans) en termes d'activités proposées.

- Les difficultés rencontrées

38% des familles, soit 261 foyers, ont rencontré des problèmes pour le mode d'**accueil régulier** de leurs enfants (32% pour le Castebriantais, 38% pour le Secteur de Derval et 47% pour la Région de Nozay). Ce taux est effectivement plus important sur les communes situées à l'Ouest du Pays qui ont vu leur population ainsi que les naissances augmenter de façon importante ces dernières années.

178 familles ont précisé leur réponse en citant comme premier choix :

Horaires et jours ne correspondant pas aux besoins (accueil collectif et individuel)	35%
Manque de places chez une assistante maternelle	22%
Manque de places en structure collective	20%
Coût élevé du mode de garde	11%
Structures collectives trop éloignées	7%

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement - 2008

Les difficultés rencontrées sur le Pays de Châteaubriant concernent principalement les jours et horaires d'accueil des services de garde.

Le manque de places dans les différents modes de garde individuel et collectif est aussi largement cité. Les projets des collectivités de mise en place de nouveaux services collectifs (dont certains sont d'ores et déjà opérationnels à la rentrée 2008) devraient nuancer cette analyse.

➤ L'accueil occasionnel

525 familles ont besoin d'un accueil occasionnel (77% des familles enquêtées : 11 % de façon très occasionnelle et 66 % de façon plus récurrente).

Le besoin d'un accueil occasionnel est principalement du aux imprévus liés au travail ou à un enfant malade. Pour ce type de garde, les foyers font appel à 84 % à la famille ou aux amis.

Part des familles ayant besoin d'un accueil occasionnel parmi celles ayant répondu à la question

(Plusieurs réponses possibles par famille)

Raison de ce besoin	Taux de réponses
Les imprévus liés au travail	55%
Enfant malade	35%
Congés des AM ou de la structure collective	26%
Les démarches administratives	22%
La recherche d'emploi, la formation	18%
Autre (les grèves...)	12%
Les loisirs	11%

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

▀ Les besoins actuels des familles

176 familles sur l'ensemble des foyers enquêtés sont peu satisfaites du mode de garde actuel de leurs enfants par rapport à leurs besoins actuels, soit 1 famille sur 3 (ayant répondu à cette question).

- Une flexibilité des modes d'accueil à améliorer

41% des familles (soit 278 réponses) pensent que les jours et horaires des services de garde ne sont pas adaptés à leurs obligations.

182 familles ont précisé leur réponse :

Les jours où le manque est ressenti	Valeur
le mercredi	36%
le samedi	27%
tous les jours	15%
mercredi et vacances scolaires	8%
samedi et vacances scolaires	8%
le week-end	4%

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Le mercredi en premier lieu puis le samedi, sont les 2 jours sur lesquels les besoins sont les plus importants (115 familles concernées). L'amplitude horaire qui ressort le plus est **7H-20H**. 20 familles seraient intéressées par un service plus matinal (à partir de 6H). Ces mêmes familles souhaitent un service plus tardif (jusqu'à 21H).

⇒ Ces résultats confortent les besoins ressortis des entretiens auprès des structures de garde (flexibilité des horaires et des jours d'accueil).

- L'information

Sur le Pays de Châteaubriant, 36 % des familles estiment qu'un effort doit être fait en matière d'information sur toutes les possibilités de garde existantes. Les structures de la petite enfance notent effectivement une méconnaissance des parents sur les possibilités de garde qui leur sont offertes ainsi que sur la finalité des types d'accueil proposés.

38 % des familles qui connaissent les modes d'accueil collectifs proposés sur leur territoire ont été informés par leur mairie, 17 % par la communauté de communes et 14 % par la PMI.

▀ Les perspectives

A la question, « Quelles sont les mesures à privilégier pour faciliter la garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant? », les 356 familles ayant répondu (52 % de réponses) ont cité : *(plusieurs choix possibles par famille)*

	Total des réponses sur le Pays de Châteaubriant
Assouplissement des structures dans leur fonctionnement	26%
Augmentation du nombre de crèches et de haltes-garderies	19%
Augmentation du nombre de places en accueil occasionnel	17%
Manque de réponse rapide pour un dépannage (rendez-vous urgent, enfant malade...)	17%
Augmentation du nombre d'assistantes maternelles	16%
Amélioration et développement des structures d'accueil pour enfant handicapé	6%

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement - 2008

Avant même le développement de nouveaux services individuels et collectifs, les familles suggèrent d'assouplir le fonctionnement des structures existantes, en particulier en matière d'horaires.

Le manque de réponse rapide est aussi une préoccupation pour 17 % des familles. Ce taux est probablement à nuancer car les possibilités de garde d'urgence existant sur le Pays ne sont pas forcément connues par les familles (cf. paragraphe précédent).

A noter que 42 familles ont cité « l'amélioration et le développement des structures d'accueil pour enfant handicapé » dans les mesures à privilégier pour faciliter la garde d'enfants. (Pour rappel, 117 familles du territoire ont un enfant handicapé (0-20 ans). - Données CAF - 2007)

Remarque : Les taux de réponse d'une intercommunalité à une autre sont sensiblement identiques.

2- Les nouveaux arrivants : une problématique spécifique ?

L'enquête montre que 259 familles sont arrivées entre 2004 et 2008 sur leur commune soit 38 % des retours.

Communauté de communes	Nombre de retours	Part des nouveaux arrivants (- 5 ans)
Castelbriantais	326	34%
Région de Nozay	254	43%
Secteur de Derval	103	38%

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

46% de ces familles rencontrent des difficultés pour trouver un mode d'accueil régulier pour leur enfant contre 38 % pour l'ensemble des réponses. Par ailleurs, 81% des nouveaux arrivants ont besoin d'un accueil occasionnel contre 77%.

Les jours et horaires des services sont soulignés comme première raison d'insatisfaction (47 % des nouveaux arrivants le soulignent contre 41 % pour l'ensemble des familles).

A noter que ces familles utilisent autant leur réseau personnel (familles et amis) pour faire garder leurs enfants que les familles arrivées depuis plus longtemps sur la commune ce qui laisse à penser que l'éloignement familial n'est pas un facteur explicatif de ces difficultés accrues.

La distance domicile-travail : un élément explicatif ?

12% des familles du Pays de Châteaubriant ont les 2 parents qui travaillent à plus de 30 km de leur domicile ou dans des lieux multiples. On constate une grande différence entre les nouveaux arrivants et les familles habitant depuis plus de 5 ans sur leur commune.

Le tableau ci-contre nous montre par communauté de communes la part de couples où les deux parents travaillent à plus de 30 km de leur domicile en fonction de l'année d'arrivée sur le territoire.

Communauté de communes	moins de 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Secteur de Derval	23%	4%	12%
Castelbriantais	7%	1%	3%
Région de Nozay	16%	13%	15%
TOTAL Pays	19 %	8 %	12 %

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Sur le Pays de Châteaubriant, 19% des nouvelles familles ont les 2 parents qui travaillent à plus de 30 km de leur domicile contre 8% des familles habitant depuis plus de 5 ans sur le territoire.

A noter que la Communauté de Communes du Castelbriantais est nettement moins concernée par cette problématique que les 2 autres territoires intercommunaux.

La distance domicile-travail explique donc probablement les difficultés accrues des nouveaux arrivants en matière de garde d'enfants. En effet, ces familles ont besoin d'un mode de garde avec une amplitude horaire élargie.

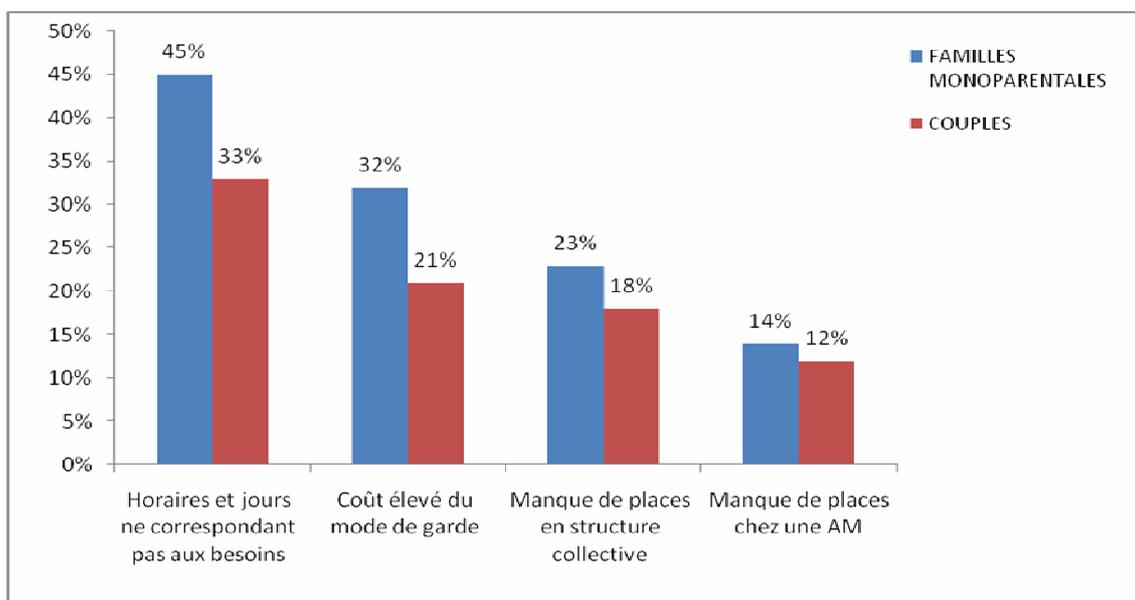
3- Les familles monoparentales

65 questionnaires concernent les familles monoparentales sur les 488 du territoire. Le taux de familles monoparentales dans l'enquête (10 % des retours) est conforme à celui constaté sur l'ensemble des familles du pays (source : CAF 2007).

Le parent travaille pour 48 familles sur les 65 enquêtées. 8 parents sont en recherche d'emploi sur les 14 ne travaillant pas.

45% des familles monoparentales rencontrent des problèmes pour le mode d'accueil régulier de leurs enfants contre 38% pour les couples. 44% utilisent la famille ou les amis comme mode de garde contre 30% pour les couples.

Le graphique ci-dessous compare les problèmes d'accueil régulier cités en 1^{er} choix entre les couples et les familles monoparentales :



Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Le coût du mode de garde semble être un frein un peu plus important pour cette population. Lors des entretiens, les **problèmes de mobilité** et les **difficultés financières** de ces familles ressortaient comme un frein dans l'accès aux services.

54% des familles pensent que les jours et horaires des services de garde ne sont pas adaptés à leurs obligations (41% au total).

⇒ Les problèmes ne semblent pas différents pour les familles monoparentales mais amplifiés.

4- La garde d'enfants : un frein au retour à l'emploi des femmes ?

Alors que l'enquête indique que 6% des parents sont en recherche d'emploi (quasi-exclusivement des femmes), 25% des familles (soit 173 foyers) se sentent concernées par la problématique du retour à l'emploi (car ayant répondu à la partie du questionnaire consacrée spécifiquement au retour à l'emploi).

Sur ces 173 familles, 93 mères et 9 pères ne travaillent pas.

Parmi les parents en emploi, 79 % des femmes sont en emploi précaire (CDD, intérim, contrat aidé) contre 31 % des hommes. Par ailleurs, 49 % des femmes sont à temps partiel contre 6 % des hommes.

⇒ La problématique du retour à l'emploi concerne donc principalement les femmes pour les familles ayant répondu à cette partie du questionnaire.

71 % de ces familles (soit 122 foyers) estiment que la garde de leurs enfants est un frein au retour à l'emploi.

Sur les 122 foyers concernés, 78 familles ont donné comme motif :

Raisons	1 ^{er} choix
Coût trop élevé	32%
Pas de solution immédiate pour la garde de vos enfants	31%
Horaire de garde non-flexible ou incompatible avec l'emploi recherché	22%
Manque de places des services de garde	13%
Distance importante pour accéder aux services de garde	2%

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Pour un accueil d'urgence, la famille est la solution principale pour garder les enfants. 9 foyers n'ont pas de solution sur les 99 à avoir répondu.

Le coût trop élevé des services et l'absence de solutions immédiates (pour se rendre à un entretien ou pour prendre un emploi rapidement) ressortent comme difficultés principales pour ces familles.

L'enquête sur les besoins en service de garde a révélé un souhait des familles, et en particulier des nouveaux arrivants, d'élargir les horaires d'ouverture des services (7h-20h). Il y a par ailleurs une forte demande des parents pour l'ouverture des structures collectives le mercredi, le samedi et les vacances.

Le coût de la garde d'enfants et le manque de solutions immédiates sont ressentis par les mères en recherche d'emploi comme un frein à leur insertion professionnelle.

B) LES ENTREPRISES

Une étude de faisabilité d'une crèche inter-entreprises a été réalisée en 2005 par l'ADIC (Association de Développement Interentreprises de la région de Châteaubriant). Cette étude a abouti à une demande sur 8 à 11 places seulement (pour les 14 entreprises enquêtées ayant préalablement manifesté un intérêt sur le projet). Le projet avait donc été mis en sommeil car le coût pour les entreprises restait élevé.

Le Conseil de Développement et l'ADIC ont souhaité relancer cette démarche afin d'identifier 3 ans après si les besoins en mode de garde des entreprises du Pays de Châteaubriant avaient évolué.

Un questionnaire, destiné aux entreprises, a été réalisé. Il a été diffusé aux entreprises de l'ADIC (80), ainsi qu'aux grosses entreprises du territoire (plus de 50 salariés) qui ne sont pas membres de l'ADIC et aux établissements de la fonction publique (centre hospitalier, communautés de communes...). Ce sont plus de 100 entreprises qui ont été ciblées.

20 questionnaires ont été retournés : Biolait, Biomedilam, Team plastique, SARL Simm, Leclerc, AGFD Graiz, Ficamex, Sauvager TP, L'ami charcutier, La Clinique Sainte Marie, ABRF industrie, Barbazanges Tri ouest, Kuhn Huard, RBL plastiques, Promoplast, Centre Hospitalier, Castel viandes. 3 entreprises sur les 20 ne sont pas concernées par la problématique (Groupe-zéphir, Cabinet Ménard, SARIA industrie Bretagne).

1- Les entreprises :

Les retours représentent 2 507 salariés dont 980 femmes sur les 17 524 emplois du territoire (RGP 99), soit 14% des salariés du Pays. La majorité des entreprises sont localisées sur Châteaubriant.

Communes	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
Châteaubriant	16	2 310
Issé	2	121
La Meilleraye de Bretagne	1	38
Saffré	1	38

7 entreprises ont moins de 50 personnes, 4 entreprises entre 50 à 100 personnes, 6 de 100 à 200 personnes et 3 ont plus de 200 salariés.

Organisation du travail :

Sur les 20 retours, 15 ont différents horaires de travail dans leur entreprise dont 12 sont en horaires décalés. La majorité est sur une amplitude horaire de 5h-21h.

Entreprises	Horaires décalés de travail	Nombre de salariés concernés
BIOLAIT	Nuits	23
CLINIQUE	6H50-21H20/21H-7H20, week-end et jours fériés	-
L'AMI CHARCUTIER	6H-20H	11
LECLERC	5H-12H	40
TEAM PLASTIQUE	5H-12H15/12H15-20H15	30
ABRF INDUSTRIE	5H-13H/13H-21H 21H-5H	80 10
BARBAZANGES TRI OUEST	5H-13H/13H-20H	10
KUHN HUARD	5H30-13H30/13H30-21H	150
RBL PLASTIQUES	5H-13H/13H-21H/21H-5H	80
PROMOPLAST	3x8	48
CENTRE HOSPITALIER	6H30-14H30/13H30-20H45 20H30-6H30	250 50
CASTEL VIANDES	13H-20H30 5H-12H30	40 -

Plus de 1000 salariés sont concernés par un travail en horaires décalés ce qui représente 40% des salariés des entreprises enquêtées.

5 entreprises pensent que les problèmes de garde d'enfant sont un frein à leurs recrutements. Pour 4 d'entre-elles, les candidats expriment des difficultés sur les horaires de services de garde incompatibles avec l'emploi.

A la question: «les problèmes de garde d'enfants, ont-ils des incidences sur le fonctionnement de votre entreprise? », 7 entreprises ont répondu qu'elles constataient un retard de leurs salariés.

2-Les besoins en garde d'enfants des salariés

Les salariés de 7 entreprises ont fait part de besoins particuliers sur la garde d'enfants. Cette difficulté est rencontrée occasionnellement pour 3 entreprises et régulièrement pour une autre.

Les principales difficultés ressorties sont un **manque de souplesse des différents modes de garde** et un **manque d'assistantes maternelles sur des horaires matinaux** (à partir de 4h30). Les plages horaires qui posent le plus de difficultés que les autres sont **entre 5h-8h et le soir jusqu'à 21h**. Les jours où il y a un manque sont **le mercredi, le samedi et les vacances scolaires**.

Aucune entreprise n'a mis en place de solutions pour répondre aux besoins des salariés.

A noter : Ces résultats correspondent à ceux ressortis de l'enquête réalisée simultanément auprès des familles.

3- Les perspectives

Le questionnaire abordait la question des mesures à privilégier pour faciliter la garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant. En premier choix, 6 entreprises ont répondu **l'augmentation du nombre de crèches et de haltes-garderies**. 3 autres entreprises souhaitent un **assouplissement des structures dans leur fonctionnement**. Une entreprise privilégie **une réponse plus rapide dans les modes de garde occasionnels**.

La moitié des entreprises enquêtées (représentant 10 % des salariés du pays) seraient intéressées pour s'investir dans un projet de crèche collective. Elles sont toutes localisées sur Châteaubriant.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque entreprise l'amplitude horaire qui pourrait répondre à ses besoins et le nombre de salariés concernés.

Entreprise	Amplitude horaire
CLINIQUE	6H30-21H30
CENTRE HOSPITALIER	6H30-21H30
BIOMEDILAM	7H30-18H
CASTEL VIANDES	4H30-21H
TEAM PLASTIQUE	4H30-21H
ABRF INDUSTRIE	5H-21H
KUHN HUARD	7H30-20H
FICAMEX	8H-19H30
AGF	8H30-19H
BARBAZANGES TRI OUEST	7H30-18H

Source: enquête services de garde-Conseil de Développement – 2008

Plusieurs entreprises du pôle santé sont intéressées par un projet de crèche collective. La clinique et l'hôpital ont des besoins sur la même amplitude horaire 6h30-21h30.

Trois autres entreprises manifestent des besoins sur des horaires plus matinaux dès 4h30-5h (Castel viandes, Team plastique, ABRF industrie).

10 entreprises de Châteaubriant représentant 1 794 salariés sont intéressées par un projet de crèche collective.

Une étude complémentaire est nécessaire afin d'identifier pour chacune de ces entreprises le nombre de salariés potentiellement concernés et intéressés et de préciser les plages horaires d'ouverture souhaitées.



4ème PARTIE :

LES PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les différentes conclusions précédentes nous amènent à réfléchir sur des pistes d'actions pour favoriser la garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant.

1- RENFORCER LA COMMUNICATION

L'enquête de besoins a révélé que les familles ne connaissaient pas la finalité des types d'accueil. Elles utilisent l'accueil de loisirs comme un service de garde et beaucoup d'entre-elles ignorent l'existence de places réservées pour l'accueil d'urgence dans les structures.

- Il est donc primordial de **renforcer la coordination des professionnels** de la petite enfance (assistantes maternelles...) et du territoire (élus, accueils de mairie) pour améliorer la lisibilité des services de garde.

- Dans un second temps, il faut **développer des outils de communication** à destination des parents pour leur apporter une information globale et précise sur toutes les possibilités de garde (régulière, occasionnelle et d'urgence) existant sur le Pays de Châteaubriant.

2- PROPOSER UNE OFFRE COMPLEMENTAIRE ENTRE L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET L'ACCUEIL COLLECTIF

Le terme « offre complémentaire » n'implique pas forcément une juxtaposition et une création de nouveaux services, mais correspond plutôt à une amélioration des services existants.

- Les questionnaires ont fait ressortir des besoins en accueil occasionnel principalement pour les imprévus liés au travail ou les enfants malades. Les parents font appel à la famille ou aux amis pour ce dépannage, ce qui pose plus particulièrement des difficultés pour les familles éloignées de leur cellule familiale. **Développer les services pour les besoins ponctuels ou l'accueil d'urgence** (association type SOS urgences mamans par exemple) serait un plus pour les familles du territoire rencontrant des problèmes pour faire garder leurs enfants lors d'un rendez-vous imprévu.

- Les familles ont manifesté un manque sur des horaires élargis 7h-20h. La solution serait **d'étendre les horaires d'accueil des structures** de garde collective ou de **développer de nouveaux services sur les horaires non-couverts** (emplois familiaux, regroupement d'assistantes maternelles).

- Certains parents travaillant en 2x8 ont des besoins sur une plage horaire étendue de 5h à 21h. Dans le domaine de la santé ou du commerce, les personnes travaillent le week-end mais sur ces jours, aucun service de garde ne fonctionne. **Développer une offre complémentaire de garde pour les besoins des salariés** serait un avantage pour les entreprises ayant des horaires flexibles. Certains territoires ont mis en place des crèches d'entreprise, des micro-crèches pour répondre aux besoins de garde de leur personnel. Ces exemples seront détaillés dans la cinquième partie du rapport.

3- DEVELOPPER DES ACTIONS POUR FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI DES PARENTS

Les questionnaires ont fait ressortir que 25 % des familles étaient concernées par la problématique du retour à l'emploi. En général, les parents se trouvent dans des situations d'emplois précaires (CDD, intérim...). L'enquête indique aussi que 6% des parents sont en recherche d'emploi, quasi-exclusivement des femmes. La garde d'enfants est un frein à l'insertion professionnelle des femmes. Il faut donc **développer des solutions pour les familles en situation de recherche d'emploi** (garde d'urgence, accompagnement suite au congé parental...). Les femmes ne s'autorisent pas à mettre leurs enfants en garde pendant leur recherche d'emploi, il faut lever ces freins psychologiques et les accompagner dans leur démarche.

4- INVENTER, EXPERIMENTER DES LIEUX PASSERELLES

Les lieux passerelles concernent deux publics sur le Pays de Châteaubriant : les enfants de moins de 3 ans et les 10-12 ans.

- **Entre le multi-accueil et l'école**

Lors des entretiens, les acteurs de la petite enfance avaient fait remarquer que les haltes-garderies étaient surchargées entre mars et juin pour préparer la scolarisation des 2-3 ans. Il faut donc développer des lieux ou des actions passerelles pour familiariser les enfants avec la vie en groupe.

- **Pour le public 10-12 ans qui n'a pas de solution adaptée**

Les 10-12 ans ne se retrouvent plus dans le découpage traditionnel de l'offre de loisirs : l'accueil de loisirs de 4 à 12 ans et le club ados de 13 à 17 ans. Pour adapter l'offre de loisirs des 10-12 ans, en demande à la fois d'autonomie et d'un cadre sécurisant, de nouvelles activités sont à mettre en place, « les passerelles ».

Pour mieux comprendre les propositions faites en matière de services de garde, la dernière partie détaille des exemples de territoires qui ont mis en place ou expérimenté de nouveaux services de garde d'enfants.



5^{ème} PARTIE : LES SOLUTIONS EXPERIMENTEES SUR D'AUTRES TERRITOIRES

■ La garde d'urgence

La garde d'urgence permet d'intervenir dans les familles ayant un problème inattendu de garde (rendez-vous imprévu, enfant malade...).

Nom	SOS urgences mamans
Structure porteuse	Association SOS urgences mamans du Pays d'Ancenis (cantons : Ancenis, Ligné, Riaillé, St Mars la Jaille, Varades) 40 place Saint Pierre 44150 Ancenis, Tél: 02.51.14.18.61
Coordonnées	Responsable de section : Mme BRICAUD 02.40.83.66.07
Territoire couvert	Pays d'Ancenis 51 705 habitants
Date de création du service	Septembre 2008
Origine du projet	Création de la première association en 1978 à Paris pour aider les parents ayant un problème ponctuel de garde. Une vingtaine de villes en France disposent de ce service.
Fonctionnement	En période scolaire du lundi au vendredi de 7H30-18H, dépannage des parents qui sont confrontés à un problème inattendu de garde pour leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévu. Intervention d'un bénévole au domicile de l'enfant. Complémentaire à la garde habituelle.
Coût des prestations	Générosité de chacun sur une base de 7€/demi-journée de garde minimum
Financement	Les parents
Effets positifs	Intervention rapide et efficace

Sur le Pays d'Ancenis, une association est en train de se mettre en place pour répondre à ce problème.

■ Une offre complémentaire entre l'accueil individuel et l'accueil collectif

Le Pays de Morlaix expérimente actuellement la combinaison garde à domicile et multi-accueil, pour les salariés de trois entreprises.

Nom	Mode de gardes à horaires atypiques
Structure porteuse	Le Pays de Morlaix en partenariat avec 3 entreprises : la clinique, le Télégramme, une entreprise d'agroalimentaire
Coordonnées	Directrice du Pays de Morlaix : Mme Queignec Sandrine 02.98.62.39.57
Territoire couvert	Pays de Morlaix 121 620 habitants
Date de création	Septembre 2007, expérimentation sur 3 ans
Fonctionnement	Amplitude horaire : 4H45-22H avec 2 modes de garde : - Garde à domicile (Domicile Action 29) de 4H45-8H et de 19H-22H - Pôle petite enfance (multi-accueil) de 8H-19H. Chaque entreprise a acheté 2 places pour le multi-accueil et 300 heures de garde à domicile, soit ~1800 heures pour les 3 entreprises.
Coût des prestations	Le coût de la garde à domicile est identique à celui de la crèche. ~1200€/an/place à la charge de l'entreprise Le crédit d'impôt est possible pour les entreprises.
Financement : A l'investissement Au fonctionnement	le Pays de Morlaix, la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix, CAF, la ville de Morlaix, MSA, CCI, CG, FSE Entreprises, CAF, les familles
Effets positifs	Bilan : 20 dossiers déposés dont 5 où les 2 parents travaillent en horaires décalés. Les entreprises sont satisfaites car il y a, à présent, une offre pour les salariés. Utilisation de l'existant, pas de nouvelles structures.

- La micro-crèche

La micro-crèche est un établissement pouvant accueillir au maximum 9 enfants de 0 à 6 ans. Elle propose des horaires souples et s'adapte aux parents ayant des horaires de travail atypiques. Les enfants sont encadrés par un à trois professionnels de la petite enfance (assistante maternelle avec 5 ans d'expérience, CAP petite enfance avec 2 ans d'expériences...).

Nom	Micro-crèche « Les crevettes »
Structure porteuse	Mairie du Pouliguen
Territoire couvert	Commune du Pouliguen (5200 habitants)

Date de création	janvier 2008
Fonctionnement	Ouverture du service pendant les plages horaires inoccupées de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs: le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h 30 à 16 h, uniquement en période scolaire. La structure accueille les enfants de 3 mois à 3 ans.
Coût des prestations	Trois formules sont proposées : accueil sous contrat, sous réservation ou d'urgence. Tarifs : de 0,30 € à 3,50 € par heure, en fonction du quotient familial Caf.
Financement	Ville du Pouliguen (14 500 euros par an), la CAF (prestations), le conseil général (investissement de 500 euros par place créée).

Une micro-crèche est en cours d'étude avec des horaires d'ouverture atypiques sur Ancenis. Cet établissement sera en partenariat avec l'hôpital et le Groupe Terrena pour un accueil du lundi au samedi entre 5h et 22h.

➤ Une offre spécifique pour répondre aux besoins des salariés

- Le multi-accueil de la zone du Prat à Vannes : projet d'entreprises

Nom	Le p'tit club : multi-accueil interentreprises
Structure porteuse	Club des entreprises de Vannes et l'association des usagers de la zone industrielle du Prat. Création de l'association de « l'éveil du Rohig » pour s'occuper du multi-accueil. 11 entreprises dans l'association prenant chacune de 1 à 6 places.
Coordonnées	Chargée de mission Club des entreprises du Pays de Vannes, Mme Le Fevre, 02.97.47.72.96
Territoire couvert	Zone industrielle du Prat à Vannes
Date de création	1 ^{er} avril 2008
Fonctionnement	Capacité de 35 places, enfants de 0-4ans. 470 m ² . Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 21h30
Coût des prestations	Pour 1 entreprise, 8000€/an/place. La CAF rembourse 55%. Un crédit d'impôt est possible pour l'entreprise. Réellement l'entreprise paye de 1500 à 2000€/an pour 1 place. Une place correspond à 2175 heures/an, ce qui fait 0,71€/heure. (Ce qui correspond au coût d'un ticket restaurant). Les entreprises achètent les places (un nombre d'heures) et payent pour 4 ans.
Financement : A l'investissement Au fonctionnement	L'association a pris en charge l'investissement et le fonctionnement. CAF principalement, le Pays, l'agglomération et le CG CAF et entreprise pour le fonctionnement de la structure (CEJ signé avec l'association)
Effets positifs	30 enfants inscrits 6 personnes salariées plus médecin à mi-temps. En septembre, 10 salariés.

	Les personnes utilisent le multi-accueil car il n'y a pas assez de places dans les crèches. Les parents ont donc le choix entre l'accueil collectif et l'accueil individuel
Effets négatifs	moins de fréquentation le lundi et le mercredi

- La crèche d'entreprise

La crèche d'entreprise peut être une crèche collective, familiale, voire parentale. Sa spécificité est qu'elle a pour vocation première d'accueillir des enfants du personnel de l'entreprise. Elle est agréée par le service PMI du Conseil Général dans les mêmes conditions que les autres crèches.

Nom	Les câlins bleus
Structure porteuse	Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique (CHBA)
Territoire couvert	CHBA à Vannes
Date de création	Septembre 1982
Fonctionnement	Ouverture du lundi au samedi de 6h à 22h. Accueil de 56 enfants de parents travaillant à l'hôpital et de 17 enfants de parents travaillant en horaires décalés.
Coût des prestations	Le prix est fixé en fonction des revenus. L'entreprise prend en charge une partie de ces coûts.
Financement	La CAF et l'entreprise (l'hôpital) + les familles.
Effets positifs	L'enfant ne se plie pas aux horaires de la crèche. C'est la crèche et son personnel qui s'adaptent.
Effets négatifs	Demande de la flexibilité de la part du personnel et difficulté de gestion. Les parents modifient souvent leurs horaires selon les besoins de l'hôpital et ces changements se répercutent sur les services de la crèche.

■ **Inventer, expérimenter des lieux passerelles**

- Avant l'entrée à l'école maternelle

Pour faciliter l'entrée en maternelle, il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement des parents et des enfants vers l'école :

- Les "actions passerelles" : grâce à un travail en partenariat, les établissements d'accueil de la petite enfance et les écoles maternelles permettent aux parents et à leur enfant de se familiariser par étapes avec les locaux, les équipes et le fonctionnement de l'école, et ainsi, d'établir un climat de confiance avant la rentrée.

- Les "lieux passerelles" permettent aux enfants qui ne fréquentent pas de structure collective de rencontrer d'autres enfants, avec leurs parents, et de se familiariser petit à petit avec la vie en groupe et l'école.

Pour préparer la scolarisation de l'enfant, des actions passerelles existent entre la crèche ou la halte-garderie et l'école. L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'entrée de l'enfant à l'école maternelle. Voici un exemple sur la ville de Saint Nazaire :

Nom	Action passerelle
Structure porteuse	Ville de Saint Nazaire
Territoire couvert	Saint Nazaire
Fonctionnement	Transition en douceur pour l'entrée à l'école. Enfant de 22 à 36 mois accepté. Un partenariat entre les écoles maternelles et les professionnels de la petite enfance permet de réaliser cette intégration, par le biais de séances à destination des enfants et des parents, en participant progressivement aux activités de l'école. Apprentissage de la vie en collectivité (propreté, activités de groupe...)

Un lieu passerelle accompagne la séparation parents-enfants et intègre progressivement l'enfant dans sa future école.

Nom	La passerelle des 2 ans
Structure porteuse	La municipalité de Saint Jean de la Ruelle
Territoire couvert	la ZEP sud de Saint-Jean-de-la-Ruelle correspondant aux secteurs scolaires de deux écoles maternelles : François Mitterrand et Paul Bert
Fonctionnement	Accueil les enfants de deux ans. Capacité de quinze enfants. Ouvert quatre matins par semaine calqué sur les rythmes scolaires. L'équipe d'accueil est composée d'une institutrice, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une auxiliaire de puériculture. <i>La Passerelle</i> est située dans un logement de fonction aménagé, près d'une des deux écoles.
Financement	Protocole d'accord entre l'Inspecteur d'académie, le Maire, le Président de la Caisse d'Allocations Familiales et le Président du Conseil général.
Effets positifs	Chaque enfant est progressivement intégré à la maternelle dès que son temps d'adaptation est terminé ; il est alors accompagné dans la classe d'accueil de son école. Lorsqu'il est scolarisé de façon définitive, la place libérée est attribuée à un autre enfant. Donc ce lieu reçoit jusqu'à 28 ou 29 enfants par an.

- Une transition entre enfance et jeunesse

Les moins de 13 ans souhaitent être consultés, ils revendiquent une position d'acteur et de négociateur. Ils ne veulent plus être assimilés à des "petits" et se démarquent de ce qui est proposé par les accueils de loisirs. Mais pas encore "grands" ils ont du mal à cohabiter avec les adolescents, et ne sont pas forcément mûrs pour les activités proposées dans les clubs ados.

Pour adapter l'offre de loisirs des 10-12 ans, en demande à la fois d'autonomie et d'un cadre sécurisant, Nantes a inventé les "passerelles". Impulsées par des animateurs, ces structures expérimentales au départ, se sont généralisées. S'il n'y a pas de modèle unique, le principe est le même : une grande souplesse basée sur le libre choix des activités et la négociation entre enfants et animateurs. Le succès auprès du public a été immédiat.

Nom	Les passerelles 10-12 ans : Un espace de liberté et de négociation
Structure porteuse	ACCOORD : gestion des activités éducatives, sociales et culturelles de la ville de Nantes
Territoire couvert	Ville de Nantes dans les quartiers d'habitat social
Date de création	1995
Fonctionnement	<p>Transition entre l'accueil de loisirs et le club ados. Actuellement 17 passerelles à Nantes. Fréquentation d'une trentaine d'enfants par structure. Les enfants proposent une activité puis ils étudient avec l'animateur la possibilité de la faire ou pas. Les enfants proposent surtout des activités sportives ou de plein air, des mini projets pour le week-end (voyage au Futuroscope, activité découverte). Au début, accueil des enfants pendant les vacances uniquement. Aujourd'hui, les passerelles sont aussi ouvertes le mercredi, voire le samedi, et certaines soirées. Les démarches d'inscription sont réduites au minimum légal : les familles remplissent une fiche d'inscription.</p>

CONCLUSION

Le Pays de Châteaubriant doit s'adapter et adapter ses services de garde d'enfants face à de nouvelles mutations :

- les mutations démographiques avec l'arrivée importante depuis quelques années de nouvelles familles dont le lieu de travail est parfois relativement éloigné du lieu d'habitation, en particulier sur les territoires de Derval et Nozay, d'où une nécessité d'adapter les services à ces nouveaux modes de vie
- des conditions de travail qui évoluent avec l'accroissement du nombre de salariés travaillant en horaires décalés
- un taux d'activité des femmes qui augmente malgré la contrainte de la garde d'enfants qui freine leur insertion dans l'emploi ou l'accession à un emploi à temps plein
- des familles dont les besoins sont de plus en plus diversifiés, dans une logique parfois consumériste

L'objectif principal de cette étude était d'avoir une vision plus précise des besoins des familles en matière de garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant.

Les résultats des 700 questionnaires reçus serviront à alimenter non seulement les réflexions de la commission « Services et cadre de vie » du Conseil de Développement mais pourront être aussi utilisés comme base de réflexion pour le développement de nouvelles actions par les collectivités, les entreprises et les structures intervenant sur le champ de la petite enfance.

QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS EN MODE DE GARDE DES ENTREPRISES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT

Le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant réalise une étude sur les services de garde d'enfants dans l'objectif de proposer des solutions de garde correspondant aux besoins des familles. Nous souhaitons connaître les difficultés que vous rencontrez sur cette problématique. Merci de nous retourner le questionnaire **avant le 30 mai 2008** par fax au 02 40 28 05 98 ou par courrier : Conseil de Développement, 14 rue des Vauzelles, BP 139, 44144 Châteaubriant.

Nous vous remercions par avance pour votre participation !

I) Votre entreprise

1.1 Nom de l'entreprise :

1.2 Commune :

Nom et coordonnées de la personne répondant au questionnaire :.....
.....

1.3 Secteur d'activité :

1.4 Nombre de salariés : _____ dont _____ femmes

1.5 Avez-vous différents horaires de travail dans l'entreprise ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

Horaires et jours de travail (2x8, horaires classiques, nuits, fin de semaine...)	Nombre de salariés concernés approximativement

II) Garde d'enfant et recrutement

2.1 Pensez-vous que les problèmes de garde d'enfants sont un frein à vos recrutements ?

Oui Non

Si oui, quelles sont les difficultés exprimées par les candidats ?

- Horaires de services de garde incompatibles avec l'emploi
- Coût trop élevé des services de garde par rapport à la rémunération de l'emploi

- Manque de solution rapide à la garde d'enfants
- Distance travail-service de garde
- Autre, précisez.....
.....

III) Les besoins en garde d'enfants de vos salariés

3.1 Vos salariés vous ont-ils fait part de besoins particuliers de garde d'enfants ?

Oui Non

Si oui, vous rencontrez cette difficulté :

- Régulièrement Occasionnellement Exceptionnellement

Quelles sont leurs difficultés principales ?.....

.....

Y-a-t-il des plages horaires qui posent plus de difficultés que les autres ? (précisez votre réponse)

.....

Avez-vous mis en place des solutions ou comptez-vous en mettre en place pour répondre en partie à leurs besoins ?

- Oui Non

Si oui, lesquelles ?.....

.....

Si non, pourquoi ?.....

IV) Les constats pour votre entreprise

4.1 Les problèmes de garde d'enfants ont-ils des incidences sur le fonctionnement de votre entreprise ?

- Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- Absentéisme Retard Difficulté à recruter
 Pas de fidélisation du personnel Autre, précisez.....

V) Les perspectives

5.1 Selon vous, quelles sont les mesures à privilégier pour faciliter la garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant? (Si vous souhaitez cocher plusieurs réponses, merci de numérotéer par ordre de préférence)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Assouplissement des structures dans leur fonctionnement (aménagement des horaires...) | <input type="checkbox"/> Réponse plus rapide dans les modes de garde occasionnel |
| <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre de crèches et de haltes-garderies | <input type="checkbox"/> Amélioration et développement des structures d'accueil pour enfant handicapé |
| <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre d'assistantes maternelles | <input type="checkbox"/> Autres propositions, lesquelles ?..... |
-

5.2 Si un projet de crèche collective se montait en partenariat avec les entreprises, seriez-vous intéressé ?

- Oui Non

Si oui, quelle amplitude horaire pourrait répondre aux besoins de votre entreprise ?.....

.....

Selon vous, combien de vos salariés, environ, pourraient être intéressés par cette structure ?.....

Nous vous remercions pour votre participation. Si vous souhaitez connaître les résultats de l'étude, ils seront disponibles fin juillet sur le site : www.paysdechateaubriant.com

QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS EN MODE DE GARDE DES FAMILLES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT

Le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant réalise une étude sur les services de garde d'enfants dans l'objectif de proposer des solutions de garde correspondant aux besoins des familles. Vous avez un ou des enfants de 0-12 ans ou une grossesse en cours, merci de remplir un questionnaire par famille. Ce questionnaire est anonyme et ne vous prendra que quelques minutes, merci de le redéposer à l'accueil.

ATTENTION, ce questionnaire est diffusé par différents organismes, si vous l'avez déjà rempli merci de ne pas le faire une deuxième fois.

Nous vous remercions par avance pour votre participation !

I) Votre situation familiale

1.1 Dans quelle commune habitez-vous ?.....

1.2 Depuis quelle année ?.....

1.3 Quelle est votre situation familiale ?

Famille monoparentale Couple

1.4 Combien d'enfants avez-vous dans la tranche d'âge 0-12 ans ?

A naître :..... Enfants de 0-12 ans :.....

1.5 Vos enfants sont-ils scolarisés (le 1^{er} enfant correspondant au plus jeune) ?

	Age	Enfant scolarisé	
		Oui	Non
1 ^{er} enfant			
2 ^{ème} enfant			
3 ^{ème} enfant			
4 ^{ème} enfant			
5 ^{ème} enfant			

1.6 Actuellement exercez vous une activité professionnelle ?

Madame : Oui Non Monsieur : Oui Non

1.6.1 Si oui, vous travaillez :

Madame: à temps plein à temps partiel

Nature du contrat : CDI CDD Intérim Contrat aidé Autre.....

Vos horaires de travail :..... lieu de travail :.....

Monsieur: à temps plein à temps partiel

Nature du contrat : CDI CDD Intérim Contrat aidé Autre.....

Vos horaires de travail :..... lieu de travail :.....

1.6.2 Si non, pourquoi ?

Recherche d'emploi Formation Congé parental Autre.....

II) La garde de vos enfants

2.1 Quelles solutions adoptez-vous ou comptez-vous adopter pour faire garder régulièrement vos enfants (le 1^{er} enfant correspondant au plus jeune) ?

(Veuillez mettre une croix dans les cases correspondantes)

Type de garde	1 ^{er} enfant	2 ^{ième} enfant	3 ^{ième} enfant	4 ^{ième} enfant	5 ^{ième} enfant	Commune d'emplacement du mode de garde
Assistante maternelle						
Nourrice non agréée ou employé à domicile						
Crèche collective						
Halte garderie						
Garderie périscolaire (avant ou/et après l'école)						
Accueil de loisirs (centre aéré)						
Baby-sitter						
Parent au foyer ou travaillant à domicile						
La famille (frère et sœur, grands-parents...) ou les amis						
Autre, précisez :.....						

2.2 Avez-vous rencontré des problèmes pour le mode d'accueil régulier de vos enfants ?

Oui Non

Si oui, pour quelles raisons ? (Si vous souhaitez cocher plusieurs réponses, merci de numéroter par ordre de préférence)

Manque de places en structure collective Structures collectives trop éloignées

Manque de places chez une Inadaptation des structures d'accueil pour

assistante maternelle

enfant handicapé

Horaires et jours ne correspondant pas aux besoins

Coût élevé du mode de garde

Autre, précisez.....

2.3 Vous est-il déjà arrivé d'avoir besoin d'un accueil occasionnel pour vos enfants ?

Oui, souvent

Oui, parfois

Non, jamais

Si oui, pourquoi ?

Les démarches administratives

La recherche d'emploi, la formation

Les imprévus liés au travail

Les loisirs

Congés des Assistantes maternelles ou de la structure collective

Enfant malade

Autre, précisez.....

Dans ce cas, quel mode d'accueil occasionnel utilisez-vous pour vos enfants ?

Famille ou amis

Accueil de loisirs (centre aéré)

Baby-sitter

Halte garderie

Accueil périscolaire

Nourrice non agréée ou employé à domicile

Assistante maternelle

Autre, précisez.....

2.4 Si vous êtes en recherche d'emploi, en formation ou en contrat de courte durée, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes. Sinon, merci de passer à la partie III en page suivante :

- Pensez-vous que la garde de vos enfants est un frein à votre retour à l'emploi ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ? (Numéroté par ordre de préférence vos choix)

Coût trop élevé

Pas de solution immédiate pour la garde de vos enfants

Horaire de garde non-flexible ou incompatible avec l'emploi que vous recherchez

Manque de places des services de garde

Distance importante pour accéder aux services de garde

Autre, précisez.....

- Quelles solutions mettez-vous en place lorsque vous devez de manière urgente faire garder vos enfants (pour un retour à l'emploi par exemple) ?

.....
.....

III) Votre satisfaction

3.1 Avez-vous eu connaissance des modes d'accueils collectifs proposés sur votre commune ou sur les communes environnantes ?

Oui Non

Si oui, par quels moyens en avez-vous eu connaissance?

- Centre PMI (protection maternelle infantile) CCAS (centre communal d'action sociale)
 Associations familiales (ex : famille rurale...) Communauté de communes
 Mairie CAF Autre, précisez.....

3.2 L'information faite aux familles sur les services de garde existants, vous semble :

Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante

3.3 L'adéquation entre le mode de garde actuel de vos enfants et vos besoins, vous semble :

Très satisfaisante Satisfaisante Peu satisfaisante

3.4 Les jours et horaires, des modes d'accueil collectif et individuel, sont-ils adaptés à vos obligations ?

Oui Non

Si non, quels sont les jours où il y a un manque?.....

quels horaires vous conviendraient mieux?.....

3.5 Selon vous, quelles sont les mesures à privilégier pour faciliter la garde d'enfants sur le Pays de Châteaubriant ? (Si vous souhaitez cocher plusieurs réponses, merci de numéroter par ordre de préférence)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Assouplissement des structures dans leur fonctionnement (aménagement des horaires...) | <input type="checkbox"/> Amélioration et développement des structures d'accueil pour enfant handicapé |
| <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre de crèches et de haltes-garderies | <input type="checkbox"/> Manque de réponse rapide pour un dépannage (rendez-vous urgent, enfant malade...) |
| <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre d'assistantes maternelles | <input type="checkbox"/> Autres propositions, lesquelles ?..... |
| <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre de places en accueil occasionnel | |

Nous vous remercions pour votre participation. Si vous souhaitez connaître les résultats de l'étude, ils seront disponibles fin juillet sur le site : www.paysdechateaubriant.com